



## COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT



### **AFIA MAMA ET JUSTICIA Asbl prennent acte de la décision prise par le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi dans l'affaire relative au viol collectif de la prison de la Kasapa**

AFIA MAMA et JUSTICIA Asbl, deux organisations de droits de l'homme impliquées dans la lutte contre les violences basées sur le genre et qui suivent depuis plus d'une année la situation des femmes qui avaient été violées au mois de septembre 2020 à la prison de la Kasapa, ont pris acte de la décision que vient de prendre le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi dans l'affaire inscrite sous le RP 14961 opposant le Ministère Public et Parties civiles (20) contre les prévenus **Patient MWAMBA KAHOZI, Patou NTUMBA, ARUNA SHABANI, KAMWAJ YAKING, DJAFARI MATAYO, NTAMBWE KAYEMBE Patient, AMISI KABWE Cédric, NKULU MWENZE Arnold, USENI BALO, KILOSHO Héritier** poursuivis d'incendie volontaire, viol à l'aide de violence et tentative d'évasion.

Pour rappel, le 26 et 27 septembre 2020, une tentative d'évasion avait été signalée à la prison de la Kasapa entraînant l'incendie de plusieurs locaux ainsi que le viol collectif de plus d'une vingtaine des femmes pensionnaires de cette institution pénitentiaire. A la suite de cet évènement malheureux, différentes voix s'étaient levées pour appeler à la solidarité des victimes mais aussi obliger les autorités judiciaires à entrer en action pour que justice soit rendue aux victimes.

Plusieurs mois se sont écoulés sans que l'affaire ne soit portée devant le juge du Tribunal de Grande de Lubumbashi, compétent pour les infractions ainsi commises. Le Parquet de Grande Instance de Lubumbashi se serait retrouvé en difficulté d'organiser les confrontations entre les victimes et les auteurs présumés étant donné qu'ils étaient délocalisés à la prison de Buluo à Likasi pour des raisons sécuritaires.

C'est le 28 octobre 2021 que le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi a organisé la première audience en foraine à la prison de Kasapa. Sept audiences ont donc suffi pour que le Tribunal de grande Instance de Lubumbashi, qui avait pris l'affaire en délibéré le 20 décembre 2021, puisse se prononcer par une décision condamnant à 15 ans de servitude pénale principale à chaque auteur de viol, et allouant pour ce faire 5000 \$ de dommages et intérêts à chacune des victimes.

Face à cette décision AFIA MAMA et JUSTICIA Asbl expriment leurs craintes quant à la réparation des dommages subis par les victimes étant donné que l'Etat congolais qui a la responsabilité de la gestion des prisons et des pensionnés à

travers ses services habilités, n'a pas été partie au procès comme civilement responsable. C'est ici l'occasion pour les deux organisations de plaider en faveur de la mise en place d'un fond spécial qui contribuerait à la réparation des préjudices subis par les victimes.

AFIA MAMA et JUSTICIA Asbl recommandent enfin aux autorités nationales de concourir à l'amélioration des conditions carcérales pour non seulement assurer la sécurité de tous les pensionnaires mais également la rééducation et resocialisation afin que les prisons en RDC ne restent pas des véritables mouroirs mais des cadres de réinsertion sociale.

Ainsi fait à Lubumbashi, le 19/01/2022

**Pour AFIA MAMA et JUSTICIA Asbl**

1. Maitre Timothée MBUYA, [justicia.asbl@gmail.com](mailto:justicia.asbl@gmail.com), 243994075131
2. Maitre Jeff MBIYA, [afiamamardc@gmail.com](mailto:afiamamardc@gmail.com), +243811397770